

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC64

présenté par

Mme Deprez-Audebert, Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, M. Geismar, Mme Josso, Mme Mette
et Mme Maud Petit

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	3 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement qui propose de soutenir les harmonies musicales, les batteries de fanfares et autres sociétés musicales, est en totale adéquation avec l'objectif fixé par le Gouvernement de corriger la fracture culturelle entre zones rurales et les métropoles ainsi que de démocratiser l'accès à la culture en faveur des citoyens les plus modestes.

Elles y favorisent en outre la création de lien social, les échanges intergénérationnels, permettent de mettre en valeur les cérémonies patriotiques et contribuent au maintien d'un service public culturel de qualité dans les territoires.

Ces structures sont dans une santé financière souvent précaire tant le caractère aléatoire des subventions des collectivités locales s'accroît.

En raison de la pandémie du Covid-19, l'appel à projet prévu initialement pour mars 2020 n'a pas eu lieu. Il apparaît nécessaire de relancer ce dispositif avec un montant de ressources similaire à celui retenu l'année dernière.

Pour cela, cet amendement prévoit de transférer les crédits de l'action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme 131 « Création » pour abonder les crédits alloués à l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».